



Déclarations et Discours

DD 83/12

DEUX MOYENNES PUISSANCES À L'AUBE DES ANNÉES 80

Discours du ministre d'État (Relations extérieures), M. Charles Lapointe, devant le Nigerian Institute of International Affairs, à Lagos, le 30 mars 1983.

Monsieur le Directeur général, Messieurs les Ministres, Excellences, Mesdames et Messieurs,

Vous m'avez fait un très grand honneur en m'invitant à prendre la parole devant vous cet après-midi. Je vous remercie, docteur Akinyemi, et je remercie aussi le Nigerian Institute of International Affairs de l'accueil chaleureux que vous m'avez réservé. Je suis enchanté d'être parmi vous aujourd'hui.

J'aimerais examiner avec vous le rôle qui revient à des pays comme le Nigeria et le Canada, dans le concert des nations, en ce début de décennie.

Il n'y a pas de doute que nos deux pays diffèrent à bien des égards : la population du Nigeria, quatre fois supérieure à celle du Canada, occupe une superficie dix fois moins étendue. Les problèmes démographiques et autres que connaît le Nigeria sont totalement différents de ceux qui se posent dans un pays à faible concentration démographique comme le nôtre. L'énergie sert à chauffer nos maisons, et à rafraîchir les vôtres.

Malgré ces différences, le Canada et le Nigeria sont tous deux perçus comme étant des puissances moyennes, c'est-à-dire des pays qui ne font pas partie du Club des grandes puissances ; ils ont néanmoins un rôle important à jouer dans le concert des nations en raison de leur influence et de leur participation active aux affaires régionales et internationales. Il n'est pas inutile d'examiner les responsabilités qui incombent à des pays comme les nôtres, et de voir quelles sont leurs aspirations.

En ces temps troublés, il ne faut pas désespérer. J'ai été réconforté par l'optimisme affiché récemment à Lagos par un chauffeur. On pouvait lire les mots suivants sur son camion : « rien n'est durable en ce monde ». J'ai refusé de me laisser aller au découragement en apprenant que l'affiche d'un autre camion prévenait la population que « le paradis ne répond plus ».

Je m'aventure peut-être en associant le Nigeria et le Canada à ces réflexions, mais j'estime qu'en tant que moyennes puissances, notre situation comporte sans doute suffisamment de similitudes pour nous permettre de tirer certaines conclusions valables pour nos deux pays. À tout le moins, une tribune exceptionnelle comme celle-ci incite aux réflexions qui débordent le cadre des consultations officielles.

Les relations entre le Nigeria et le Canada remontent assez loin dans le temps. Des liens personnels et entre établissements privés ont d'abord été noués, surtout par des professeurs, des étudiants et des conseillers. Au cours des deux dernières décennies, la coopération entre nos deux gouvernements, l'activité commerciale privée, les échanges d'étudiants et une série de projets de développement ont permis

d'élargir le cadre de nos relations. Nous avons vécu ensemble un certain nombre d'événements historiques et, au fil des ans, nous avons appris à mieux nous connaître et nous comprendre.

Le Nigeria, tout comme le Canada, a réussi à fondre dans une même structure politique divers éléments consentants.

Le Nigeria et le Canada sont de vastes fédérations qui regroupent donc des éléments distincts. Dans nos sociétés pluralistes, les facteurs régionaux, ethniques et linguistiques jouent un rôle important. L'histoire de nos pays est une succession d'étapes franchies pour forger une nation. C'est par le débat public et le processus de représentation démocratique que nous tentons d'harmoniser nos divergences et de définir nos objectifs nationaux.

Ce processus n'est pas sans donner lieu parfois à des échanges enflammés — on a vu récemment que le débat constitutionnel canadien n'a pas toujours été calme et objectif. Ce processus a néanmoins l'avantage d'obliger les gouvernements à se conformer aux désirs de la nation, désirs qui se dégagent clairement du débat public.

Peut-on prétendre que la diversité de nos deux nations et l'évolution nationale ont influé, de part et d'autre, sur notre conception des relations internationales ? J'estime que oui.

Nous avons, de part et d'autre, sans doute constaté que la tolérance, la compréhension et le compromis sont indispensables au bon fonctionnement de notre système politique et, à plus forte raison, à la conduite des relations internationales.

L'une des définitions classiques de la politique étrangère veut que celle-ci soit « au service de l'intérêt national ». Naturellement, cette définition ne précise pas en quoi consiste l'intérêt national. Elle ne précise pas davantage la nature du contexte international dans lequel évoluent les États, ni les moyens d'établir un rapport entre l'intérêt national et l'environnement international.

Ces questions ne sont pas strictement théoriques : elles ont même donné lieu à controverse au Canada. En effet, au début des années 70, le gouvernement du Canada, dirigé par l'actuel premier ministre, M. Pierre Elliott Trudeau, a procédé à un examen approfondi de la politique étrangère et a conclu que celle-ci devait être le prolongement de la politique nationale. Cette déclaration a déclenché un débat public enflammé sur la question de savoir si le Canada n'abandonnait pas de la sorte l'approche internationaliste qui avait mérité au prédécesseur de M. Trudeau, M. Lester B. Pearson, le respect des nations, non seulement pour lui-même mais aussi pour le pays.

Bien entendu, la réponse à cette question dépend de la façon dont chaque État définit l'intérêt national et concilie les préoccupations politiques et économiques à court terme avec des valeurs et des objectifs moins tangibles, à long terme — par exemple, la vitalité et le dynamisme de l'environnement international. L'objectif à atteindre est une politique étrangère fondée sur ce que l'on pourrait appeler l'intérêt national éclairé. Aucun de nous ne prétend être parfaitement éclairé, mais j'estime que la politique étrangère du Canada, au cours des quinze dernières années, ne s'est pas montrée moins sensible aux grands problèmes internationaux et à l'intensification de la coopération internationale.

Il est vrai que nous avons été confrontés à un monde davantage complexe et turbulent. Ce qui nous a incités à étendre plutôt qu'à restreindre la gamme de nos activités à l'étranger.

La promotion de l'intérêt national du Canada suppose nécessairement un grand nombre d'activités et de préoccupations :

— Nous devons nous préoccuper du maintien de nos relations bilatérales essentielles, tant à l'Est qu'à l'Ouest et au Sud. Le Premier ministre a d'ailleurs déjà fait remarquer que nos relations avec notre voisin du sud n'étaient pas sans similitude avec le voisinage d'un éléphant. L'expérience est profitable, mais elle n'est pas sans risque.

Nos relations avec les États-Unis sont fatalement primordiales étant donné l'interaction intense entre nos deux pays. Le commerce du Canada est pour soixante-dix pour cent avec les États-Unis. Les décisions politiques prises par ce pays peuvent influencer profondément sur notre économie. Les centres du pouvoir aux États-Unis sont nombreux, et le processus décisionnel complexe. Nos relations avec notre voisin du sud exigent donc une vigilance de tous les instants ; il ne nous est pas permis d'ignorer ce qui se passe là-bas.

L'Europe et l'Asie sont aussi des partenaires importants sur les plans commercial et financier. Nous avons cherché assidûment à élargir et à approfondir nos relations avec ces pays, non seulement parce qu'elles sont souhaitables, mais aussi parce qu'elles offrent une solution de rechange.

Nous attachons aussi beaucoup d'importance à d'autres relations. Nous estimons avoir une vocation africaine dont je parlerai dans quelques instants. Mais nous avons également des intérêts qui débordent le cadre de nos relations bilatérales.

— Notre sécurité est tributaire de la stabilité des relations Est-Ouest. Nous la recherchons non seulement en participant au système de défense commun aux États-Unis et à l'Europe de l'Ouest, mais aussi en appuyant activement les mesures de contrôle des armes et de désarmement.

Les décisions requises sont souvent difficiles à prendre. Nous avons adhéré à la décision de l'OTAN [Organisation du traité de l'Atlantique Nord] de poursuivre une politique à deux paliers, qui consiste, d'une part, à rechercher la réduction du nombre d'armes nucléaires de portée intermédiaire en Europe et, d'autre part, en cas d'échec, à procéder au déploiement de ces armes, dans le cadre de l'OTAN, pour faire contrepoids à ceux que l'Union soviétique a déjà mis en place. Bien entendu, les Canadiens — et le gouvernement du Canada — privilégient la réduction des armements et appuient sans réserve la proposition d'accord intérimaire que les États-Unis ont déposé à Genève le 29 mars.

— Pour assurer sa croissance industrielle, le Canada doit trouver des débouchés pour ses produits manufacturés et de haute technologie, pour ses matières premières et ses produits semi-finis. Pour cela, il doit nouer des relations efficaces avec des partenaires commerciaux en puissance et œuvrer à l'établissement d'un environnement commercial libre. Autrement dit, nos marchés doivent être ouverts aux produits étrangers, ce qui n'est pas toujours chose facile pour les hommes politiques quand les importations perturbent la production nationale et sont cause de chômage.

— Les Canadiens se réjouissent de l'établissement de relations culturelles, politiques et économiques avec les pays qui partagent notre langue et nos traditions. C'est d'ailleurs pour ce motif que nous collaborons avec nos partenaires de la Francophonie et du Commonwealth. Ces échanges sont profitables et enrichissants pour tous les Canadiens. Comme vous le savez, avant de venir au Nigeria, j'ai rendu visite à vos voisins de l'Afrique de l'Ouest, la Guinée, le Mali et le Cameroun, également pour y promouvoir la coopération.

Cette attitude traduit la double vocation du Canada, nation bilingue, et caractérise nos relations avec l'Afrique de l'Ouest. Elle nous amène également à nous intéresser de près à l'effort que vous déployez en vue de consolider la coopération au sein de l'Afrique de l'Ouest.

— Enfin, certaines questions clés découlent de l'adhésion fondamentale de notre société au principe de la justice sociale, notamment la libération politique et les relations Nord-Sud. J'y reviendrai tout à l'heure.

Il n'y a pas de doute, Monsieur le Directeur général, que vous-même et d'autres spécialistes des affaires nigérianes, pourriez nous exposer des objectifs semblables de la politique étrangère de votre pays. Peut-être s'agit-il d'éviter ou de régler un conflit dans la région, ou de soutenir le prix et le volume de vos exportations de pétrole, ou encore de trouver des débouchés pour vos produits tropicaux.

Cette dernière question a d'ailleurs été soulevée au cours de ce voyage. Je rappellerai que les produits du cacao ont été intégrés par le Canada dans son système général de préférences tarifaires par suite des démarches du Nigeria et d'autres producteurs. La signature de l'accord économique et la création d'une Commission économique conjointe, l'un des sommets de ma visite, nous fourniront une tribune où nous pourrions dorénavant soulever et régler les questions du genre, dans le respect de nos intérêts nationaux respectifs.

J'ai évoqué un certain nombre de secteurs d'activité où le Canada et le Nigeria ont la possibilité d'œuvrer chacun dans l'intérêt national, bilatéralement ou avec d'autres pays. Il y en a sans doute beaucoup d'autres. Mais même une liste complète de nos préoccupations immédiates ne suffirait pas à donner une idée cohérente de nos relations extérieures. De toute évidence, il n'est pas possible de faire abstraction de l'environnement international dans lequel nous évoluons.

Le Nigeria, qui se classe au neuvième rang mondial par sa population, est un leader africain aux potentialités économiques considérables dont les intérêts débordent à l'évidence le cadre de l'Afrique. C'est aussi le cas du Canada, un des principaux pays exportateurs, qui entretient des rapports avec de nombreux pays du monde. De quelle manière des pays comme le Nigeria et le Canada peuvent-ils appuyer et améliorer l'environnement international au cours de la décennie ? Tous les pays se préoccupent du faible taux de croissance de leur économie, du niveau élevé du chômage, du ralentissement de la demande de leurs produits ; ils craignent que les obstacles au commerce récemment mis en place n'interdisent à leurs produits l'accès aux marchés étrangers. Parallèlement, d'aucuns se demandent si nos principales institutions internationales, dont les Nations Unies, sont encore capables de régler les différends et de trouver des solutions adéquates.

Voyons ce que nous avons déjà fait pour influencer sur l'environnement international.

Le Nigeria a joué un rôle de premier plan pour bâtir et appuyer l'Organisation de l'unité africaine [OUA], centre régional de consultation, de coordination et de règlement des différends. Cette contribution découle d'une perception éclairée de la façon dont le continent doit évoluer, collaborer et procéder au règlement des conflits. Permettez-moi de vous dire que nous, les Canadiens, souscrivons à vos objectifs et que nous admirons vos initiatives. En consolidant les liens de coopération en Afrique même, l'OUA élargira les possibilités de coopération entre les États africains et leurs amis d'outre-mer.

Autre exemple : le Canada et le Nigeria se sont toujours intéressés vivement à la décolonisation et à l'indépendance nationale en Afrique ; c'est une question de dignité humaine et de droits de l'homme. Comme porte-parole du Canada, je me permets de reprendre les propos exprimés par le Premier ministre lors de sa visite au Nigeria en 1981 : nous continuerons de nous opposer fermement à la politique d'apartheid et à son application en Afrique du Sud. Ce régime discriminatoire est honni et offensant. Nous avons la conviction que les victimes du racisme obtiendront justice. Il est à souhaiter que les dirigeants aient la sagesse et la clairvoyance d'instaurer les changements nécessaires de façon pacifique, et qu'ils n'attendent pas pour le faire, car il est évident que le train du changement est en marche.

Nous partageons aussi les objectifs du Nigeria en Namibie. Vous avez travaillé de concert avec les États de première ligne, et nous avons œuvré au sein du Groupe de contact en vue d'obtenir l'indépendance pour la Namibie. C'est là notre unique objectif, la Résolution 435 n'étant liée à aucune autre question. Nous reconnaissons la souveraineté de l'Angola sur son propre territoire, et son droit de vivre à l'abri des attaques de l'étranger. Nous avons condamné les incursions de l'Afrique du Sud sur son territoire.

Ce que nous voulons, c'est que l'Afrique du Sud mette fin à son occupation illégale de la Namibie. Nous avons pris position à ce sujet lors de la présentation de la résolution 435 et nous ne changerons pas d'avis. Nous espérons que les consultations actuelles aboutiront avant longtemps à sa mise en œuvre. Tout comme le Nigeria, le Canada déplore que cet objectif n'ait pas encore été atteint en mars 1983. Nous déplorons l'intransigeance qui en empêche la réalisation. Là encore, nous espérons que l'Afrique du Sud comprendra enfin que le changement est inévitable.

Nous ne pouvons rester insensibles aux atteintes à la dignité humaine et à la violation des droits de l'homme, que ce soit en Afrique ou ailleurs. La condamnation de ces pratiques répond à la fois à un souci pragmatique et à une préoccupation morale. Si nous devons accepter de telles pratiques sans protester, que ce soit en Namibie ou en Afghanistan, il n'y a pas de doute que la violence et les conflits ne feraient que s'aggraver et que l'insécurité règnerait en maître sur notre planète.

Nous cherchons aussi à façonner et à améliorer l'environnement international dans d'autres sphères. La Convention des Nations Unies sur le droit de la mer est une tentative valable d'admettre l'ordre international dans la conduite des affaires maritimes. Les négociations ont été menées de façon exhaustive. Comme vous le savez, ces négociations visaient à établir une base équitable qui permette à tous les pays l'accès aux ressources des fonds marins. Aucun participant n'a eu gain de cause sur tous les plans. Il est regrettable que certains pays n'aient pas jugé bon d'accepter une convention qui est l'aboutissement

difficilement acquis d'efforts conjugués en vue d'en arriver à un compromis équitable. J'estime que nous devrions tous accepter cette convention comme étant l'unique source contemporaine du droit international de la mer.

Le Canada et le Nigeria participent depuis longtemps à d'autres négociations difficiles au sein du Comité du désarmement, à Genève. Ici encore, il importe de ne pas lâcher pied, même si le progrès est lent et les décisions ne relèvent pas toutes de nous. Chaque petit pas sur la voie du contrôle des armements et du désarmement profitera à toutes les régions ; les pays industriels, tout comme les pays en développement, ont tout à gagner de la réduction des dépenses militaires. Le Canada et le Nigeria doivent tenter ensemble de surmonter les obstacles que la méfiance et les préjugés dressent sur notre route.

Je tiens ici à rendre hommage à Monsieur l'Ambassadeur Adeniji, qui a dirigé admirablement les préparatifs de la Seconde session extraordinaire des Nations Unies sur le désarmement. Pour notre part, nous ne manquerons pas de collaborer, comme avant, avec vos représentants.

Le Nigeria et le Canada ont aussi collaboré dans un autre domaine en vue de façonner et d'améliorer l'environnement international : je veux parler du Dialogue Nord-Sud. Les pourparlers se sont poursuivis au fil des ans au sein de divers organismes, notamment la CNUCED [Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement] et la Conférence sur la coopération économique internationale, à Paris, aux Nations Unies dans le cadre des projets de Négociations globales et au Sommet de Cancun. Une autre réunion de la CNUCED est attendue.

Ce n'est pas la tribune qui compte, mais bien l'engagement de travailler de concert à l'élimination progressive des injustices et à la promotion de la croissance économique : faire régner la justice là où les bouleversements économiques frappent le plus durement les pauvres et les déshérités. Il importe que cet engagement figure au premier plan de nos préoccupations au cours de cette décennie.

Vu l'interdépendance des nations, la relance économique passe par la coopération. Dans les pays en développement, la demande est le moteur de la croissance industrielle. L'endettement et les problèmes de financement restent un obstacle au commerce. Pour stimuler l'investissement et la croissance industrielle, il faut modérer le rythme de l'inflation. Les pays producteurs de produits de base comme le Nigeria et le Canada doivent aspirer à un regain d'activité sur leurs marchés d'exportation.

Les politiques du sauve-qui-peut ne sont avantageuses qu'à court terme. Elles contribuent à augmenter les injustices, réduisent notre capacité à travailler ensemble et accentuent la détresse des déshérités. Il n'est pas réaliste de s'attendre que les pauvres et les déshérités puissent souscrire à des mesures visant la prospérité des autres, non la leur.

Permettez-moi de situer ces questions dans un cadre précis. Nous savons tous que les fonds des pays membres de l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques] destinés à l'aide concessionnelle n'ont pas augmenté suffisamment pour répondre, ces deux dernières années, aux besoins urgents de développement international. C'est aussi le cas des sommes provenant des pays de l'OPEP [Organisation des pays exportateurs de pétrole].

Pour sa part, le Canada s'est engagé à atteindre son objectif de 0,5 p. 100 du PNB [produit national brut] d'ici 1985. Nous allons tenter de porter ce pourcentage à 0,7 p. 100 d'ici 1990. Malgré les difficultés économiques nationales, le montant de l'aide du Canada continue d'augmenter en termes réels.

L'an dernier, nous avons versé 1,3 milliard de dollars d'aide aux pays en développement. Plus de la moitié de cette aide n'était pas liée. Un tiers du programme a été consacré à l'aide multilatérale, plus de 70 p. 100 revenant aux pays les moins avancés.

Pour ce qui est de l'Afrique, l'aide bilatérale consentie s'est chiffrée à 340 millions de dollars, presque la moitié du montant total de l'aide bilatérale du Canada. Aux fins de comparaison, nos importations et nos exportations se sont chiffrées à 1,2 et 1,5 milliard de dollars respectivement. Il est à espérer que ces deux chiffres iront croissant, car il n'est pas facile d'accroître le montant de l'aide lorsque le taux de chômage est à la hausse au Canada et que notre capacité de production est largement inutilisée. Je puis vous assurer que nous allons persévérer, mais ceux qui appuient la coopération en matière de développement ont besoin de tout l'encouragement possible.

Je souligne que nous avons en Afrique 22 missions diplomatiques, une bonne moitié ayant été ouvertes au cours des 15 dernières années. Nous avons été au nombre des premiers pays à appuyer la création du Fonds africain de développement et nous avons adhéré à la Banque africaine de développement en qualité de membre non régional. Nous avons intensifié nos relations avec les nations du continent et élargi notre collaboration à bon nombre de domaines.

Outre le Dialogue Nord-Sud, il y a le système multilatéral dans son ensemble. Il ne fait pas de doute que des pays comme le Nigeria et le Canada ont tout intérêt à ce que les réseaux commerciaux et le système des paiements fonctionnent et évoluent de façon stable et efficace. Nous avons aussi intérêt à rechercher la justice et la sécurité internationale.

Malheureusement, en période de troubles, on tend à s'en remettre aux instruments de coopération internationale et à croire que les Nations Unies, les institutions économiques internationales et les organismes spécialisés s'acquitteront de leurs responsabilités et nous laisseront toute liberté pour nous occuper de problèmes immédiats et pressants. Cette attitude est parfois exacerbée par le sentiment qu'un pays peut difficilement influencer sur le cours des événements. Certains pays peuvent même être tentés de se replier sur eux-mêmes et de se désintéresser des instruments de coopération.

Une telle indifférence est à rejeter car, après tout, ce qui compte et ce qui peut contribuer à transformer le monde au cours de cette décennie et par la suite, c'est surtout notre apport aux relations internationales. Ce qui implique certains sacrifices. Cet apport suppose de la patience et de la persévérance. Pour obtenir des résultats positifs, il faut faire preuve de la même tolérance, de la même compréhension et de l'esprit de conciliation indispensables à la conduite de nos affaires nationales. Aucun pays ne peut aspirer à modeler le monde à son image. Malgré leurs immenses ressources et leurs potentialités, le Nigeria et le Canada ne peuvent se soustraire à l'obligation de soutenir les institutions internationales qui nous permettent d'œuvrer ensemble et de travailler à leur consolidation. Il y va de notre intérêt national.

Monsieur le Directeur général, les membres de cet Institut étudient ces questions de près. Je ne voudrais pas que l'on se méprenne sur le sens de mes propos si je souligne que la politique étrangère ne se limite pas au calcul ni à l'analyse systématique. Elle suppose également les contacts personnels et la compréhension. Nous avons tout naturellement tendance à nous tourner vers ceux avec qui nous sympathisons. Les affinités et les liens historiques inspirent notre démarche.

Votre magnifique et dynamique pays, marqué par la diversité, communique au visiteur un sentiment de vitalité. Le Nigeria s'impose comme force politique et économique, tout en attirant l'affection et le respect. Croyez-moi, nous souhaitons vivement resserrer les liens de coopération avec votre pays, tant au plan bilatéral que multilatéral.

S/C